

LE MOUSTIQUE-TIGRE

La commune de Gardonne comme d'autres communes de la CAB a été signalée par l'ARS comme abritant des moustiques-tigres.

Il est susceptible de transmettre des maladies tropicales, il est donc important :

- de se protéger
- de limiter sa prolifération.

Comment se protéger ?

- en portant des vêtements longs et de couleur claire,
- en équipant les fenêtres de moustiquaires,
- en utilisant des répulsifs (le DEET, l'IR35, l'icaridine, l'eucalyptus citriodora) si risque avéré de transmission de maladies tropicales.

Le moustique est attiré notamment par le gaz carbonique que nous rejetons.

Comment limiter sa prolifération ?

- En le privant d'eau !
Il s'agit de supprimer les gîtes larvaires, c'est-à-dire les points d'eau dans lesquels ont lieu la ponte et la croissance des larves.



ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- Comité de jumelage - repas venue des Guémariens - Salle du Foyer-Club - 11 juillet - 20 h
- Marché Gourmand - parc F. Mourgues - piscine - 24 juillet - 19 h 30
- Soirée moules frites - parc F. Mourgues - piscine - 7 août - 19 h 30
- Marché gourmand - parc F. Mourgues - piscine - 21 août - 19 h 30

Le Lien Gardonnais

Informations
municipales
Juillet 2026

Pour nous retrouver :
<http://gardonne-ville.fr>
mairiedegardonne@orange.fr
Facebook : Mairie de Gardonne

N°220

LE MOT DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Le mois de juillet débute avec une troisième vague de forte chaleur et, même si elle n'est pas aussi caniculaire qu'au mois de juin, il est indispensable de prendre soin de vous et des personnes fragilisées de votre connaissance.

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler qu'il faut rester au frais aux heures les plus chaudes et qu'il faut s'hydrater régulièrement. Vos réponses aux appels téléphoniques de mes adjointes sont toujours rassurantes.

Prenez garde toutefois car, pour les plus fragiles, la répétition de ces épisodes de chaleur peut provoquer de la fatigue ou de la déprime. Soyez vigilants !

Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre présence lors de la plantation du Mai qui a eu lieu le 3 juillet dernier. Vous étiez près de 300 personnes à être venues partager les mets offerts par les membres du conseil municipal.

La saison d'été a commencé pour le camping et la piscine.

Le centre de loisirs a pris le relais de l'école depuis le 6 juillet avec de nombreuses animations pour les enfants.

La fête de la Saint-Jean n'a pas connu le succès espéré ; les conditions climatiques ayant découragé beaucoup de personnes et le traditionnel feu d'artifice n'ayant pu être tiré sur ordre de la Préfecture.

Mais d'autres manifestations vous sont proposées pour ces mois d'été avec tout d'abord, le repas du comité de jumelage le 11 juillet au soir au Foyer-Club, en présence de nos amis Alsaciens.

Deux marchés gourmands sont organisés par la municipalité les 24 juillet et 21 août au complexe Fernand Mourgues.

Enfin, la soirée moules frites organisée par le comité des fêtes aura lieu le 7 août.

Nous vous attendons nombreux et vous remercions par avance pour votre participation.

Nos commerçants et artisans restent fidèles pour vous servir au mieux, de même que les marchés du mercredi et du dimanche.

Je vous souhaite un très beau mois de juillet, et espère vous rencontrer lors des diverses manifestations.

Bien à vous,
Votre Maire,
Pascal Delteil.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 3 JUIN 2026

Le mercredi 3 juin 2026 à 20 h, s'est tenue la réunion du conseil municipal.
Remerciements de la famille BAUNAT pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de Mme Nadine BAUNAT.
Remerciements de la famille SARTORI pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de Mme Micheline SARTORI.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres.

Désignation des membres de la Commission d'appel d'Offres (N° DE 036 2026)

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,
Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriale, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.
La liste déposée est la suivante : Liste n° 1 composée de :

- M. Frédéric GAUTHIER, M. Michel BERNARD et Mme Christelle CHATEAUNEUF, membres titulaires.
- M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Chloé BRANCO et M. Alain FAVARD, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.
Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 17
- Suffrages exprimés : 17

La liste n° 1 obtient 17 voix.
Sont ainsi déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

- M. Frédéric GAUTHIER, M. Michel BERNARD et Mme Christelle CHATEAUNEUF, membres titulaires.

LES RESTOS DU CŒUR : RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

L'antenne des Restos du cœur de Gardonne, route de Monteton, est à la recherche de bénévoles pour étoffer son équipe en place suite à l'augmentation des personnes accueillies.

Les profils recherché(e)s sont des personnes ayant le permis et en mesure de conduire un véhicule Kangoo afin de récupérer des denrées auprès de partenaires le jeudi toutes les semaines.

Si vous êtes intéressé(e)s à participer à cette grande aventure commencée il y a plus de quarante ans avec Coluche, veuillez contacter le centre de Gardonne :

05.53.74.26.97 les jeudis matin et vendredi matin.



SANTÉ

REGISTRE CANICULE ET VEILLE SANITAIRE

Chaque Gardonnais(e), qu'il soit âgé(e) de plus de 65 ans, ou en situation de handicap ou encore en situation de vulnérabilité, peut être recensé(e) sur le registre « canicule et veille sanitaire ».

Pour ce faire, il suffit de venir vous inscrire à la mairie en fournissant vos nom, prénom, adresse exacte, numéro de téléphone et adresse mail (facultatif).

Vous pouvez également effectuer cette démarche par téléphone au : **05 53 23 50 70** (mairie).

Lors de crises sanitaires ou de période caniculaire, vous pourrez ainsi être joint par des membres du conseil municipal qui s'assureront de votre état de santé.

Cette démarche n'est en aucun cas obligatoire, mais elle peut s'avérer rassurante pour tous ceux qui n'ont pas leurs proches auprès d'eux.

D'autre part, ce registre peut être d'une grande utilité dans le cas d'une coupure de courant persistante, comme lors d'une tempête notamment.

Merci à vous.



Les journées scolaires de jeudi et de vendredi ont fait le plein et ont comblé les élèves et leurs enseignants. Espérons que cette réflexion sur notre alimentation portera ses fruits dans notre quotidien, à la maison, à l'école ou ailleurs.



COMITÉ DES FÊTES

Fête de la St Jean : les 26, 27 et 28 juin, Gardonne était en fête. Malgré la canicule, la fête à tout de même eu lieu.

Elle ne sera pas à mentionner dans les annales.

2027 sera sans doute mieux !



COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage « Gardonne - Guémar » fête ses 20 ans !

A cette occasion, un repas ouvert à tous aura lieu le samedi 11 juillet salle du Foyer- Club, à 19h30.

Au menu : jambon/melon, poulet basquaise, salade, fromage, dessert.

Le repas sera à 20 € pour les adultes, 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Uniquement sur réservation au :
05 53 27 84 36 ou le 05 53 27 95 72.

A bientôt !



- M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Chloé BRANCO et M. Alain FAVARD, membres suppléants

pour faire partie, avec M. le Maire, Président de la Commission d'appel d'offres.

Délibération : adoptée.

Arrivée de Mme Christelle CHATEAUNEUF.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections du 15 et 22 mars 2026 (N° DE 037 2026)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) , une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de - de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Il est rappelé que pour avoir la qualité de membre de la commission communale des impôts directs, les conditions suivantes doivent être requises :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directs locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisations foncières des entreprises),
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 24 personnes. L'ordre des personnes indiquées dans la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la composition de la liste ci-dessous,
- PRÉCISE que cette liste sera soumise au directeur départemental des finances publiques,
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

1. M. ALMODOVAR Frédéric	13. M. HOURDEL Philippe
2. Mme MOURGUET née BARRAUD Isabelle	14. M. PENY Sylvain

3. M. REY Philippe	15. M. ROSET Jean-Claude
4. Mme COMTE née LAGARDE Céline	16. M. SAPIN Pierre
5. M. VILLENEUVE René	17. M. LORENT Hervé
6. M. SAILLANT Jacques	18. Mme GODITIABOIS née FRANCOIS Armelle
7. Mme FEYTOUT Josette	19. M. GIBOUIN Lucas
8. M. GRANDET Michel	20. M. JALLIER Jonathan
9. M. COSTE Jean-Paul	21. Mme DEQUEKER née LABROUSSE Caroline
10. M. BEDUBOURG Julien	22. Mme LOUGARRE Bérénice
11. M. DUFOUR Jean-François	23. Mme OSTAN Christelle
12. M. GENESTE Jean -Paul	24. M. MARTINEZ Mickaël

Délibération : adoptée.

Convention Canoë 2026 (N° DE 038 2026)

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention signée avec M. Frédéric LHOMME, entreprise PROSPORTS 24 exploitant du point accueil canoë pour la saison 2026.

La convention reprendra les points suivants :

- mise à disposition de 25 m² sur la parcelle A 1681 pour l'installation d'un point accueil canoë pour la saison 2026,
- prix de la location : 371,43 € pour la saison (délibération n° DE 048-2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : adoptée.

Indemnisation MMA suite à l'expertise du 19 mai 2026 pour le sinistre de la tempête du 11 et 12 février 2026 (N° DE 038BIS 2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre survenu le 11 et 12 février 2026 où la clôture grillagée et un poteau du camping communal ont été endommagés par la tempête NILS.

L'assureur propose une indemnité pour un montant de 800 € :

- soit versement à réception de l'acceptation de l'indemnité : 600 €,
 - sur présentation des factures et autres justificatifs requis,
- dans un délai contractuellement prévu, un versement maximum complémentaire de 200 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement proposé par l'assureur MMA.

Délibération : adoptée.

VIE SCOLAIRE

FÊTE DE L'ÉCOLE : UNE RÉUSSITE COLLECTIVE

Les températures montaient : il n'était pas possible que la fête de l'école se réalise comme d'habitude dans le Parc Servois. Dans l'urgence, l'AIPE et les enseignants ont accepté la proposition de Monsieur le Maire d'utiliser le Foyer-Club le samedi 20 juin. C'est dans une salle comble, que les classes ont présenté un spectacle flamboyant avec des costumes originaux sur le thème du traitement des déchets. "Cultive ta lecture" a invité le public au "restaurant des lecteurs" avec au menu une carte d'extraits d'albums à savourer. Une douzaine d'enfants avaient préparé la lecture à haute voix de ces textes. Une chorale avec toutes les classes a clôturé le spectacle. L'AIPE a assuré la fin de l'après-midi avec des jeux et un repas. Un bilan positif pour cette édition 2026.



VIE ASSOCIATIVE

AIPE - BOUM DES CM2

Le jeudi 2 juillet 2026, les CM2 de l'école se sont retrouvés dans le parc derrière la salle à l'invitation de l'AIPE pour fêter leur passage en sixième. C'est autour d'un buffet avec des jeux et des danses que les enfants ont passé un bon moment sympathique.

Merci à l'AIPE pour cette initiative.



EXPOSITION "LA SANTÉ DANS MON ASSIETTE" : CE QUE VOUS AVEZ RATE...

- Samedi matin, les gelées de saison aux plantes et la verve poétique de Francis Ricci,
- L'après-midi, les jeux fort convaincants de l'association Cap transition sur l'alimentation et les produits bio et locaux de « l'atelier des maraîchers »,
- Les différents ateliers proposés par « Cultive ta lecture ! » en appui avec l'exposition « La santé dans notre assiette » permettant la prise de conscience indispensable sur la nocivité des produits transformés (présence systématique de sucre et de nombreux additifs), sur l'importance de la saisonnalité dans nos choix alimentaires et sur le plaisir des usages des épices.

INSTALLATION ACTIVITÉ À GARDONNE

De la boulangerie au bien-être : Aurélie FAVREAU ouvre son salon de massage "Aura Essence".

Les habitants de la commune connaissent bien Aurélie Favreau pour son sourire et son accueil à la boulangerie où elle a travaillée depuis six ans. Aujourd'hui, elle est heureuse de vous annoncer l'ouverture de son salon de massage bien-être, Aura Essence, ouvert depuis le 15 juin 2026.

Animée par une véritable passion pour le bien-être et l'accompagnement des personnes, Aurélie a entrepris une reconversion professionnelle en se formant depuis plusieurs mois à différentes techniques de massage. Son objectif : offrir à chacun un moment de détente, de lâcher-prise et de ressourcement dans un cadre chaleureux et accueillant.

Au sein d'Aura Essence, elle propose des massages bien-être relaxants, des massages crâniens, des massages drainants ainsi que des massages personnalisés. Chaque séance est conçue sur mesure en associant différentes techniques afin de répondre au mieux aux besoins, aux attentes et aux ressentis de la personne.

« Mon souhait est d'offrir à chacun une parenthèse de douceur dans un quotidien souvent chargé. Chaque personne est unique, c'est pourquoi j'accorde une grande importance à l'écoute et à l'adaptation de mes soins afin de proposer une expérience véritablement personnalisée », explique Aurélie.

Soucieuse de proposer des prestations de qualité, elle poursuit également son apprentissage à travers de nouvelles formations. Les prestations d'Aura Essence ont ainsi vocation à évoluer au fil du temps afin d'intégrer de nouvelles techniques et d'accompagner toujours mieux les besoins de sa clientèle.

« Je continue à me perfectionner régulièrement pour enrichir mes compétences et faire évoluer mes prestations. Cette démarche me permet de proposer des soins toujours plus adaptés et de répondre au mieux aux attentes des personnes qui me font confiance. »

Le salon est ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 20 heures et le samedi de 10 heures à 13 heures.

Après avoir pris soin des habitants à travers son métier de vendeuse, Aurélie est aujourd'hui heureuse de les accueillir dans ce nouvel univers dédié à la détente et au bien-être.

Aura Essence
Massage Bien-être & Relaxation
1 rue de l'ancien Foirail
24680 GARDONNE
Aurélie FAVREAU

Tél : 06 09 51 21 40

 www.auraessence24.com

Prise de rendez-vous par téléphone ou directement sur le site internet.



Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (N° DE 038TER 2026)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1^{er},

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir assurer le bon fonctionnement du service restauration scolaire à l'école et au centre de loisirs, Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

la création à compter du 1^{er} juillet 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération : adoptée.

Point travaux gymnase Fernand Mourgues

Nous approchons de la fin des travaux. Nous attendons toujours, avec impatience, les paniers de baskets. Lorsque le rapport des entreprises sera fait, nous convoquerons la commission de sécurité.

En suivra, l'inauguration du gymnase.

Point travaux restaurant scolaire

Les travaux du restaurant scolaire ont commencé. Les fondations et les réseaux sont installés. Le 9 juin 2026 à 16 h aura lieu la pose de la 1^{ère} pierre en présence des enfants de la commune.

Rapport des commissions

- Rapport de la commission du lien Gardonnais,
- Rapport de la commission Animation et Culture.

Points divers

Le Mai Élus aura lieu le vendredi 3 juillet 2026 à partir de 19 h dans le parc derrière la salle du Foyer-Club. La population y est invitée.

Compte rendu du Conseil Communautaire du 27 avril 2026

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire du 27 avril 2026.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 3 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 h, s'est tenue la réunion du conseil municipal.

Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 (N° DE 039 2026)

Vu le code électoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2026-05-19-00003 fixant le mode du scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants pour chacune des communes du département en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leur suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il appartient au maire de réunir les membres du conseil municipal afin d'élire les délégués,

Considérant que dans les communes de 1000 à 8999 habitants le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général du 20 mars 2026,

Cet effectif est de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants,

Considérant la constitution du bureau électoral, composé du Maire, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, Mme FEYTOUT Béatrice, M. LE CLAINCHE Patrick, M. CHAUMONT Paul et Mme LAFAYSSSE Jennifer,

Considérant le mode de scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel et que tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions sera considéré comme nul,

Vu la liste de candidats présentée par les membres du conseil municipal composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu la liste 1 : 19 suffrages.

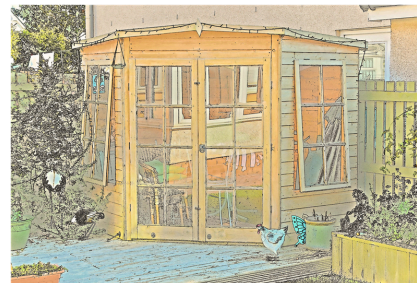
Monsieur le Maire a proclamé élus les délégués titulaires et suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026 comme mentionné dans le procès verbal joint à la présente délibération.

Prochain conseil le 2 septembre à 19 heures.

ACTUALITÉS

RÈGLES D'URBANISME

Aux beaux jours, nous sommes nombreux à faire des travaux pour améliorer notre cadre de vie. Cependant, certains nécessitent une autorisation des services d'urbanisme, notamment :



- installation d'une clôture (+ 2 m) en respectant le bornage et les règles de lotissement,
- installation d'un abri de jardin ou d'un garage, d'un appentis supérieur à 5 m²,
- d'un changement d' huisseries,
- d'un changement de destination : garage transformé en appartement,

Il suffit de déposer une déclaration préalable en mairie.

En l'absence de cette démarche, vous risquez un redressement par les services fiscaux qui, grâce aux images satellites, peuvent constater l'existence de constructions non autorisées.

Plantation du Mai

Un grand merci à toutes et à tous d'avoir répondu à l'invitation de Monsieur le Maire et de son conseil municipal pour la plantation du Mai.

Pas moins de 300 personnes pour planter cet arbre de Mai et participer à l'apéritif dinatoire offert par les élus.

Cette plantation marque le début du mandat.



PISCINE DE GARDONNE - ÉTÉ 2026

Des cours de natation et d'aquagym - enfants et adultes - vous sont proposés à la piscine municipale depuis le 1^{er} juillet.

N'hésitez pas à contacter Mathieu, maître-nageur sauveteur et éducateur spécialisé aux coordonnées suivantes :
Email : matselva@gmail.com
ou au 06.90.98.34.92.

Cours de natation : 15 € l'heure

Cours d'aquagym : 8 € l'heure.

Entrée piscine : 3 € adultes,

2 € enfants.

Ouverture tous les jours de 14 h à 19 h.

